

M. Robichaud: Monsieur le président, répondant à ma question tout à l'heure le ministre a déclaré que ces projets avaient fait l'objet de soumissions. Devons-nous en déduire que quel que soit le montant des travaux, qu'ils s'élèvent à \$1,600, \$8,000 ou \$25,000, l'État a procédé à la mise en adjudication de chacun d'eux?

L'hon. M. Churchill: Oui, on m'apprend que l'on a fait des appels d'offres en vue de l'accélération des travaux indiqués ici.

M. Bourget: Pour toutes les entreprises, même celles de mille ou de deux mille dollars?

L'hon. M. Churchill: Oui, on me dit qu'on a demandé des soumissions pour tous ces travaux, même les moins importants.

M. Bourget: Je demande si on a fait des appels d'offre publics pour tous ces travaux.

L'hon. M. Churchill: On m'apprend qu'on a demandé des soumissions aux entrepreneurs connus dans la région pour tous ces petits montants...

M. Bourget: Jusqu'à quels montants?

L'hon. M. Churchill: ...et, pour ce qui est des montants très considérables, on fait naturellement les appels d'offres par voie d'annonces.

(Le crédit est adopté.)

Direction du génie (aménagement)—
659. Routes et ponts—Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire, \$150,000.

M. Bourget: Au sujet du crédit 659, monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire quels ponts ont été réparés et quelles routes ont été construites en vertu de ce crédit?

L'hon. M. Churchill: Le pont Chaudière est celui dont il est question.

M. Bell (Carleton): D'un grand avantage pour Ottawa.

M. Bourget: Le crédit de \$150,000 est-il destiné uniquement à des réparations du pont des Chaudières?

L'hon. M. Churchill: C'est exact.

M. Badanai: Monsieur le président, le conseil municipal de la ville de Fort-William a parfois tenté d'obtenir de l'aide du gouvernement fédéral à l'égard de certains de ses besoins très importants, dont deux ponts. Il y a quelques mois, j'ai reçu une copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la ville de Fort-William, qui se lit ainsi qu'il suit:

Nous demandons au gouvernement fédéral, par l'entremise de la commission des ports de la tête des Lacs, de commencer la construction d'un pont

au-dessus de la rivière Kaministiquia, lequel prolongerait la Huitième avenue jusqu'à la route de la ville et donnerait accès à la grande route numéro 61.

La construction d'un pont est essentielle pour fournir une autre voie d'accès aux îles...

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, j'hésite à interrompre l'honorable député, mais ce sont les ponts internationaux et les ponts interprovinciaux qui concernent le gouvernement fédéral; or les ponts dont parle l'honorable député n'entrent pas dans cette catégorie.

M. Badanai: Monsieur le président, je ferai observer que le pont dont il s'agit ici se rattache à la voie d'accès du nouveau terminus maritime situé entre les deux îles. Les îles de Fort-William assurent une partie des installations portuaires qui relèvent de la Commission du havre de la tête des Lacs. L'absence de ponts suffisants sur les rivières Kaministikwia et Mission est l'une des pires lacunes qui retardent le progrès de notre ville et de son industrie.

L'an dernier, la Commission d'urbanisme de la tête des Lacs m'a écrit à ce sujet. Qu'il me soit permis de citer ici un passage de cette lettre:

Le rapport de 1960 sur la circulation à la tête des Lacs indique qu'il serait nécessaire d'établir un pont permanent et ouvert à l'année sur la rivière Kaministikwia, à la troisième étape du projet.

A la suite du rapport, le comité de coordination technique s'est réuni avec les experts-conseils, pour convenir que

a) à cause de la situation critique qui surviendrait si le pont de la rue James était subitement fermé par suite d'un accident de navigation;

b) étant donné l'arrangement intervenu entre la ville de Fort-William et la municipalité de Neebing au sujet des services de protection contre l'incendie dans la région sud de Neebing, protection qu'il serait impossible d'assurer dans le cas d'un embouteillage sur le pont de la rue James;

c) étant donné les propositions relatives aux mesures d'urgence et les exigences de la protection civile impossible à remplir par suite de la situation décrite en a) ci-dessus;

d) étant donné l'augmentation de la circulation générale et touristique empruntant la route internationale 61, et formant des embouteillages sur le pont de la rue James, le comité d'organisation demande que la question du pont projeté sur la rivière Kaministikwia soit étudiée sans tarder.

J'ai déjà parlé de la nécessité de construire un pont sur la rivière Mission. Nous espérons que le gouvernement fédéral nous aidera à cet égard, car le pont assure la communication entre les deux îles au-dessus d'eaux navigables qui relèvent de la juridiction fédérale.

La *Premieum Ore Company*, dirigée par Cyrus Eaton, président du conseil d'administration de la *Steep Rock Iron Mines* a pris une option sur une très grande superficie de